



Commune de Vaux-sur-Morges  
Nature et diversité

## Préavis au Conseil général N° 02 / 2025

---

### Rapport de gestion 2024

---

Préavis adopté par la Municipalité le 19 mai 2025



Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Ce préavis vous est présenté en complément du préavis relatifs aux comptes communaux.

## 1. Administration générale et Autorités

### Autorités

- Municipalité

La Municipalité est composée de la manière suivante :

<b>Yves Schopfer</b> Syndic	Administration générale, gestion du personnel communal, archivage, communication, domaines, déchets, inhumations, police des constructions, achats immobiliers
<b>Alain Garcia</b> Vice-syndic	Urbanisme, PACom, école et ASIABE, énergie, politique développement durable, plan énergie et climat communal (PECC), transport, gestion électronique des documents, mobilier et informatique
<b>François Menzel</b> Municipal	Espaces publics, voirie, eaux potables, eaux usées et assainissement, police, police population, protection civile, pompier, manifestations
<b>Anne-Marie Perret-Gentil</b> Municipale	Finances, assurances, action et cohésion sociale, dons et subventions, sécurité sociale, santé, séniors
<b>David Spycher</b> Municipal	Gestion du patrimoine communal, gestion des bâtiments communaux, refuge, routes, forêt, cultes

La Municipalité s'est rencontrée à 31 reprises pour des séances ordinaires le lundi à 19h00. Elle a reçu aussi à 8 reprises différents interlocuteurs en avant séance

Elle s'est occupée des affaires courantes de la Commune ainsi que divers dossiers tels que le PACom, le projet photovoltaïque communal, le projet de route communale Echichens- Vaux, la fin du projet du sentier de la Morges ainsi que de la gestion financière de la Commune.

- Conseil général

Le Conseil général, composé de 37 membres s'est réuni à deux reprises, sous la Présidence de M. Claude-Alain Gebhard, et a examiné neuf préavis de la Municipalité.



Commune de Vaux-sur-Morges  
Nature et diversité

Préavis n° 01/2024 Comptes Communaux 2023

Préavis n° 02/2024 Rapport de gestion 2023

Préavis n° 03/2024 Renouvellement de l'arrêté d'imposition pour les années 2025 et 2026

Préavis n° 04/2024 Demande d'un crédit de CHF 56'000.- TTC pour le changement de la fosse septique au refuge

Préavis n° 05/2024 Modification des statuts du SIS Morget

Préavis n° 06/2024 Demande de crédit d'étude relatif au projet d'exécution du réaménagement et de la réfection des chemins vicinaux AF - route de St-Saphorin, chemin de Colombier, route de Vaux

Préavis n° 07/2024 Budget 2025

Préavis n° 08/2024 Organisation régionale de Protection civile District Morges : création de statuts de l'Association intercommunale intégrant un plafond d'endettement

Préavis n° 09/2024 Refonte du règlement intercommunal relatif à la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires du district de Morges (2010) en Règlement relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires

Nous profitons de remercier le Conseil Général qui nous a soutenu en acceptant tous nos préavis.

### **Greffe Municipal**

À la suite de l'engagement d'une nouvelle secrétaire à fin décembre 2023, Mme Barbara Vanrietvelde a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> février 2024.

Notre nouvelle secrétaire s'est rapidement mise au travail et s'est facilement adaptée à son nouvel univers professionnel. Nous avons eu de la chance que Barbara apprenne vite et nous nous sommes rendu compte très rapidement que le taux d'activité de notre secrétaire était trop bas si elle voulait gérer tout le travail administratif correctement. Dès le mois de juillet, nous avons augmenté son taux d'activité de 50 à 65%. En parallèle et selon la convention signée avec l'AVM, Barbara a commencé son activité de secrétaire pour cette association, au 1<sup>er</sup> juillet 2024, à 15%. Nous remarquons que le travail administratif devient de plus en plus contraignant et les demandes du Canton sont de plus en plus pointues. Le travail administratif d'une petite commune n'est pas forcément moins lourd que pour une grande commune.

### **Contrôle des habitants**

- Enregistrement des arrivées et des départs des habitants
- Établissement des dossiers étrangers pour le service cantonal de la population
- Gestion des dossiers de la population étrangère
- Envoi des formulaires de demande de carte d'identité
- Statistiques diverses

La Commune compte 189 habitants au 31.12.2024 dont 33 enfants mineurs.



Commune de Vaux-sur-Morges  
Nature et diversité

En 2024, le Contrôle des habitants a, notamment, enregistré 13 arrivées, 14 départs, 2 naissances, 1 décès, 5 changements de domicile dans la commune et 3 naturalisations. 9 cartes d'identité ont été délivrées ainsi que 16 permis de séjour et d'établissement B, C, L, S.

### **Instance Cantonale UCV-ADCV**

Le Syndic a participé à 2 séances ordinaires de l'UCV ainsi qu'à 3 après-midis avec la commission des bourgs et villages pour le district de Morges. Cette commission est représentée par 2 syndics par district pour les petites communes.

Le Syndic a également suivi 3 séances ordinaires de l'AdCV. Cette faitière défend mieux les petites communes contre le Canton de Vaud et nous soutient dans la démarche du recours contre la péréquation.

### **Communication**

La Municipalité continue, pour le moment, de communiquer avec ces citoyens par l'envoi par la Poste de divers envois de tout-ménage personnalisé. Elle a décidé de changer son site internet afin qu'il soit compatible avec l'application commune et qu'il soit facile à modifier par notre secrétaire. Il devrait être opérationnel durant l'été 2025.

A moyen terme, nous souhaiterions abandonner la version papier du tout-ménage communal mais celle-ci restera, bien entendu, toujours possible, sur demande, pour celui qui la souhaite.

### **Manifestations**

La Municipalité apprécie beaucoup les initiatives prises par une association ayant pour but d'animer la Commune, les Pro'fêtes. La Municipalité aide d'ailleurs activement l'association par le biais d'une subvention communale d'un montant de CHF 3'800.- ainsi que par le prêt de matériel.

Exceptionnellement, la fête du 1<sup>er</sup> août n'a pas eu lieu au refuge du Champ des Boz, mais à Chaniaz et elle ne regroupait pas que les habitants de Vaux-sur-Morges avec la traditionnelle visite de nos voisins de Clarmont. Les habitants de Hautemorges étaient également de la partie.

Le 4 octobre, la Municipalité a organisé un apéritif-dinatoire pour célébrer les 10 ans du refuge et, comme elle avait constaté qu'aucune mention de la construction n'était présente, elle en a profité pour installer une plaquette sur la terrasse pour marquer ce moment. De plus, la Municipalité a présenté un film « Un village se raconte » sur les habitants et le bien vivre dans notre Commune. Ce film est un montage de plusieurs interviews de nos citoyens sur leur rencontre avec le village de Vaux-sur-Morges.

Enfin, l'accueil des nouveaux citoyens a permis le 18 décembre d'accueillir nos jeunes citoyennes et citoyens ayant passé l'âge de 18 ans dans l'année, ainsi que les nouveaux habitants ayant décidé d'élire domicile dans notre village.

## **2. Finances**

L'exercice 2024 boucle avec une marge d'autofinancement positive de CHF 147'289.02 contre une marge négative de CHF 5'800.- au budget. Nous résumons ci-après les principaux écarts par rapport au budget.



Commune de Vaux-sur-Morges  
Nature et diversité

	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023
<b>Total des revenus, sans les prélèvements aux fonds de réserve :</b>	<b>9 213 288,83</b>	<b>6 638 900,00</b>	<b>7 657 282,97</b>
- ménage communal	9 184 523,98	6 585 900,00	7 604 615,97
- financements spéciaux (déchets, égouts-épuration)	48 764,85	53 000,00	52 667,00
<b>Total des charges, sans les amortissements et attributions à des fonds de réserve :</b>	<b>-9 065 999,81</b>	<b>-6 644 700,00</b>	<b>-7 481 936,50</b>
- ménage communal	-8 924 908,98	-6 522 300,00	-7 400 515,20
- financements spéciaux	-141 190,85	-122 400,00	-81 421,30
<b>Marge d'autofinancement :</b>	<b>147 289,02</b>	<b>-5 800,00</b>	<b>175 346,47</b>
- ménage communal	239 715,02	63 600,00	204 100,77
- financements spéciaux	-92 426,00	-69 400,00	-28 754,30
- péréquation intercommunale	-186,00	0,00	5 910,00
- cohésion sociale	297,80	0,00	-5 700,80
<b>Prélèvement à des fonds réserve :</b>			
ménage communal :			
- prélèvement fonds réserve développement durable	50 120,90	64 000,00	45 230,30
- prélèvement fonds réserve abris FC couverture frais remise en état/courtoisie	11 381,10	0,00	2 112,00
- prélèvement pour couverture travaux fermeture angles chaissons Stores Pierratfuz	0,00	0,00	15 316,25
financements spéciaux :			
- prélèvement fonds réserve collecteurs/épuration excédent des charges de la section	32 017,50	24 700,00	6 312,45
- prélèvement fonds réserve collecteurs/épuration (libre) couverture acompte construction collecteur de l'Eglantine et sside rempl. tronçon collecteur "Ceinture Est"	53 275,35	36 500,00	18 609,45
<b>Amortissements et attributions budgétaires à des fonds de réserve :</b>			
ménage communal :			
- amortissements/attributions immeubles	-172 700,00	-172 700,00	-172 700,00
financements spéciaux :			
- amortissement équipement moiook	-3 400,00	-3 400,00	-3 400,00
<b>Excédent global des revenus/charges</b>	<b>119 095,67</b>	<b>-56 700,00</b>	<b>87 036,12</b>
<b>Amortissements de divers investissements (hérités extrabudgétaires) par des prélèvements aux fonds de réserve :</b>			
- prélèvement au fonds de réserve investissements futurs	106 952,70		0,00
- amortissement travaux mise en place de deux abris bus	-106 952,70		0,00
- prélèvement au fonds de réserve rénovation imm. locatifs Clément	74 620,25		0,00
- amortissement travaux élargissement 2 terrasses et modif. revêtement extérieur	-74 620,25		0,00
- prélèvement au fonds de réserve élimination des déchets	0,00		43 860,07
- amortissement aménagement des batteries	0,00		-43 860,07
<b>Amortissements et attributions décidés lors du budgétariat :</b>			
- attribution au fonds de réserve rénovation maison de commune / bâtiment cur. et Chapelle	-115 000,00		0,00
- amortissement actions étude centre aquatique Morges	-1,00		
- attribution au fonds de réserve rénovation refuge	0,00		-45 000,00
- attribution au fonds de réserve rénovation imm. locatif Pierratfuz	0,00		-20 000,00
- attribution au fonds de réserve rénovation imm. locatifs Clément	0,00		-20 000,00
<b>Excédent des revenus viré à capital</b>	<b>3 094,67</b>		<b>2 036,12</b>

A noter que la commune clôture ses comptes avec un excédent des revenus de CHF 3'094.67 contre un excédent de CHF 2'036.12 en 2023.

### **Recours à la cohésion sociale**

Un processus de recours contre le Canton de Vaud est toujours en cours et plusieurs séances avec les 31 Communes ont eu lieu afin de définir une stratégie commune.

Les différentes étapes passées et en cours sont résumées ci-dessous :

22.01.2024 : Recours de la Commune de Vaux-sur-Morges à l'encontre de la décision du 06.12.2023 portant sur le décompte final de la péréquation de l'année 2022 et à l'encontre de la décision du 12.01.23 concernant la cohésion sociale 2022.

09.02.2024 : Recours de la Commune de Vaux-sur-Morges à l'encontre de la décision du 10.01.2024 portant sur le décompte final de la péréquation de l'année 2021.

Lors d'une réunion à Rolle, le lundi 15 avril 2024, 31 communes, dont l'autonomie garantie par la constitution vaudoise a été fortement atteinte par leur contribution à la facture sociale cantonale, ont décidé d'arrêter leurs paiements ainsi que le règlement des acomptes 2025. Par cette action symbolique forte, ces communes souhaitent amener le Conseil d'Etat à ouvrir enfin un dialogue avec elles sur le fond de leurs griefs.

15.05.2024 : Rejet du recours l'encontre de la décision du 06.12.2023 portant sur le décompte final de la péréquation 2022 et à l'encontre de la décision du 12.01.2023 concernant la cohésion sociale de l'année 2022.

27.06.2024 : Réception d'un tableau Excel du Canton pour le décompte final 2023 de la péréquation pour consultation. A noter que ledit tableau est identique au précédent et que ce dernier est tout aussi incontrôlable. La seule différence, avant le recours au Tribunal Fédéral, réside dans le fait que la Municipalité a reçu le document pour consultation avant de recevoir le tableau de décompte final. Le Canton de Vaud précise, qu'avec cet envoi préalable, il a répondu à la demande du Tribunal Fédéral.

13.09.2025 : Rejet du recours sur les décisions du décompte final des péréquations 2023 par le Département de l'Action Sociale et de la Santé (DSAS) le 12 décembre 2023 sur la Participation à la cohésion sociale : décompte final 2022.

18.10.2024 : Recours sur la décision du 13 septembre 2024 « portant sur le décompte final des péréquations 2023 (péréquation directe selon l'article 12 de la loi sur les péréquations intercommunales (LPIC) et réforme policière) » et contre la décision du 12 décembre 2023 du Département de la santé et de l'action sociale « Participation à la cohésion sociale : décompte final 2022 ».

25.11.2024 : Rejet du recours la Participation à la cohésion sociale : décompte final 2022.

A noter que le Conseil d'Etat n'a pas voulu entrer en contact avec notre comité de pilotage. La Municipalité de Vaux continue à se battre contre des décisions qu'elle juge erronées et les 31 communes sont solidaires entre elles concernant les différentes requêtes contre le Canton de Vaud.

## Dons et subventions 2024

Durant l'année 2024, la Municipalité a soutenu financièrement pas moins de 14 sociétés sportives, 12 sociétés culturelles, 13 associations caritatives et seulement trois manifestations dans le district de Morges

La Municipalité a mis en place des critères pour l'attribution des dons. Elle soutient les enfants et les jeunes jusqu'à leur majorité pour un montant de CHF 80.-/par personne.

## MCH2 / modèle comptable harmonisé 2

La commune de Vaux-sur-Morges va passer au nouveau plan comptable MCH2 au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Les travaux de conversion de notre plan comptable sont, actuellement, en cours. Notre budget 2026, qui sera préparé durant l'automne, sera présenté selon le nouveau plan comptable.

## 3. Domaines, forêts, infrastructures et bâtiments

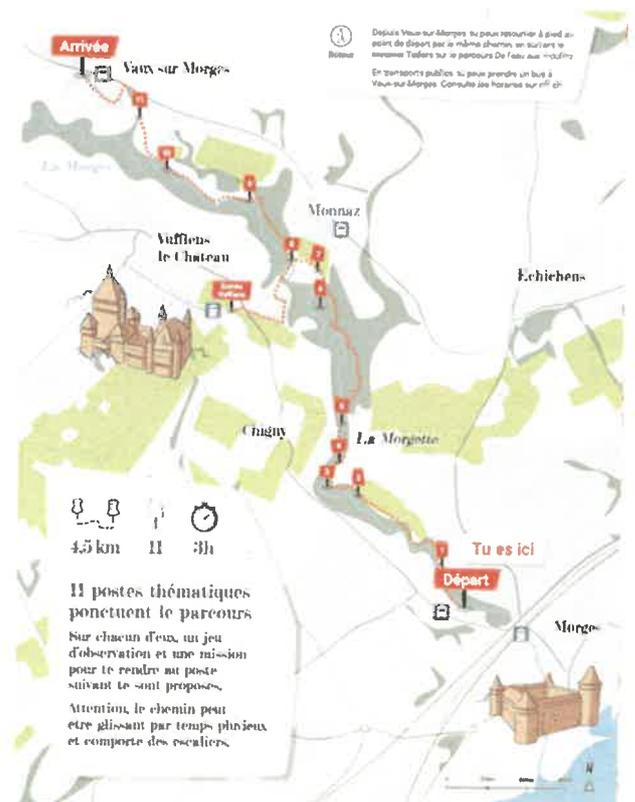
### Domaines

- Sentier de la Morges

Le Sentier de la Morges a été terminé à fin avril 2024. Il est opérationnel depuis la patinoire de Morges jusqu'au village de Vaux-sur-Morges. L'inauguration a été effectuée dans notre village le 3 mai 2024. Le parcours long de 4,5 km avec 11 postes thématiques est ouvert à tous.

Néanmoins, nous rencontrons de grands soucis avec le sentier, soucis liés aux conditions météorologiques exceptionnelles de 2024. Des glissements de terrain en série, ont déstabilisé le nouveau pont au bas de Vaux-sur-Morges et fait que nous avons dû fermer le Sentier sur sa prolongation depuis Vufflens/Monnaz jusqu'à Vaux.

De très gros travaux de consolidation du pont seront entrepris durant l'année 2025.



## Forêts

- Introduction

L'année 2024 a été marquée par des conditions climatiques difficiles et une gestion forestière complexe. Les aléas climatiques et la dégradation des peuplements ont augmenté la charge de travail du service forestier et des professionnels du secteur. Parallèlement, le marché du bois est resté stable, avec des prix similaires à ceux de 2023.

- Climat et conditions météorologiques

L'année 2024 a été globalement chaude et humide, favorisant la croissance de la végétation. Cependant, des précipitations intenses en juin ont provoqué des crues, des inondations et des glissements de terrain, causant d'importants dégâts aux infrastructures (source : Office fédéral de météorologie et de climatologie MétéoSuisse, Bulletin climatologique 2024). Par ailleurs, la combinaison de plusieurs épisodes de vents violents et de sols forestiers saturés en eau a contribué au déracinement de nombreux arbres à l'échelle locale 2023, malgré une demande constante des scieries et des acheteurs de bois énergie.

- Santé de la forêt

Les infestations d'insectes ravageurs ont continué d'affecter les épicéas et les sapins, nécessitant l'exploitation d'un volume important de bois. En revanche, le sapin blanc a montré une résistance accrue grâce aux précipitations. Toutefois, des infestations mineures ont été observées sur d'autres essences comme le mélèze et le pin sylvestre.

Les précipitations intermittentes ont compliqué la détection des foyers d'infestation de bostryche, les arbres ayant conservé leur feuillage vert. De plus, les sols forestiers sont restés humides, entravant l'utilisation des machines tout en augmentant les risques de dommages aux sols.

Le dépérissement du frêne reste préoccupant, souvent accompagné d'infections fongiques qui affaiblissent les racines et compromettent la stabilité des arbres. Par ailleurs, les hêtres montrent également des signes de dépérissement, liés aux épisodes de sécheresse passés, à l'exposition soudaine au soleil et aux infections fongiques. Ces phénomènes, en plus d'affecter la qualité du bois, représentent un risque pour la sécurité et nécessitent une exploitation préventive.

Malgré ces difficultés, certaines essences comme l'érable, le chêne, le tilleul, le douglas et le pin se portent bien. De plus, sous les peuplements touchés par le dépérissement, un rajeunissement naturel est déjà visible, assurant le renouvellement de la forêt.

- Marché du bois

Le marché du bois s'est stabilisé depuis fin 2023. Les bois de haute qualité se vendent à des prix corrects, tandis que les bois de qualité inférieure restent moins valorisés. Bien que la demande en bois feuillus, tout assortiment confondu, soit supérieure à l'offre, les prix sont restés constants.

Les efforts de lutte contre les infestations d'insectes et la sécurisation des infrastructures ont entraîné la mise sur le marché d'un volume important de bois de qualité inférieure et une offre limitée en essences feuillues.

- Pour conclure

L'année 2024 a été marquée par des défis majeurs pour la forêt, entre conditions climatiques extrêmes et pressions sanitaires. Néanmoins, des signes encourageants existent, notamment avec le bon état de certaines essences et le renouvellement naturel des peuplements. Une gestion adaptée et prévoyante reste essentielle pour préserver nos forêts et assurer leur avenir.

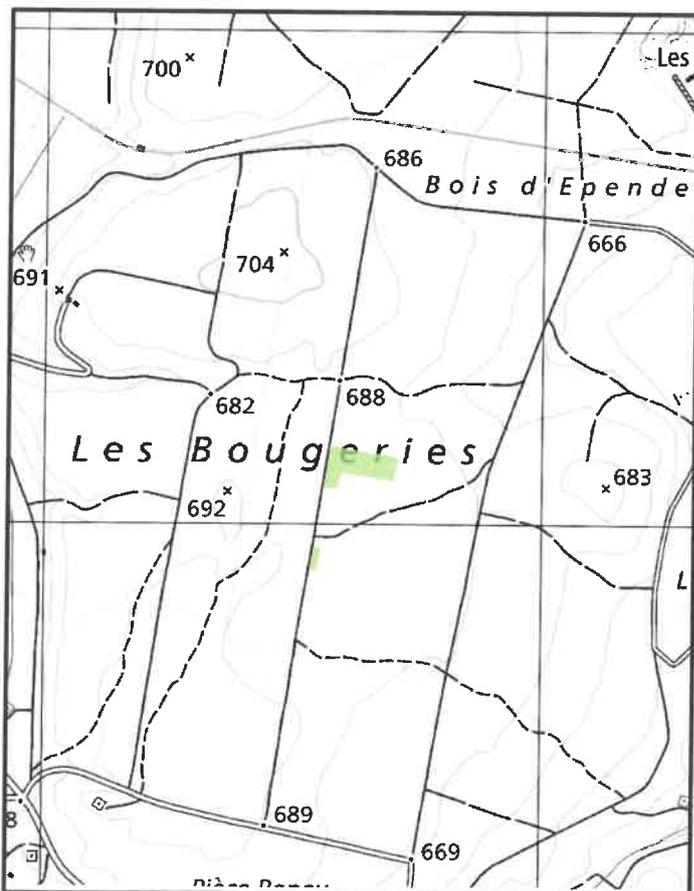
- Exploitation des bois

Possibilité de coupe annuelle : **80 sv\***  
 Volume martelé : **90 sv**  
 Coupe normale : **0 m<sup>3</sup>**  
 Coupe de chablis\* : **90 m<sup>3</sup>** (en vert sur la carte)

*\*sv : le volume des arbres sur pied est généralement exprimé en sylve (sv). Cette unité permet d'estimer le volume de bois d'un arbre encore enraciné, contrairement au mètre cube (m<sup>3</sup>) utilisé pour les bois abattus et mesurés précisément. L'utilisation de la sylve reflète la nature approximative de l'estimation du volume avant exploitation.*

*\*chablis : fait référence à un arbre renversé, casé, mort sur pied ou fortement dépérissant*

### Plan de la situation des exploitations de bois 2024



- Soins aux jeunes peuplements

### Plantation

Au printemps 2024, les jeunes habitants de la commune se sont réunis pour apposer leur nom sur un jeune arbre de leur choix, planté à l'automne 2023, derrière le refuge de Vaux-sur-Morges. Cette démarche symbolique a pour objectif de renforcer le lien entre la communauté et son environnement naturel.

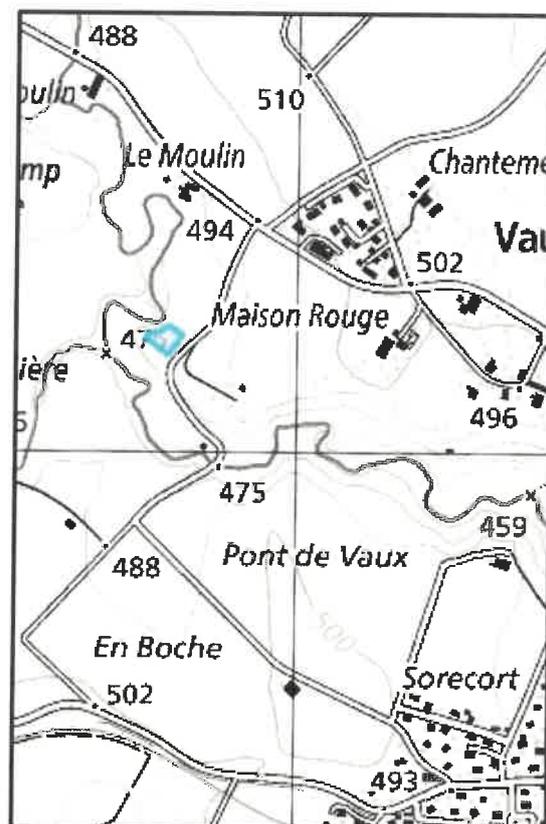
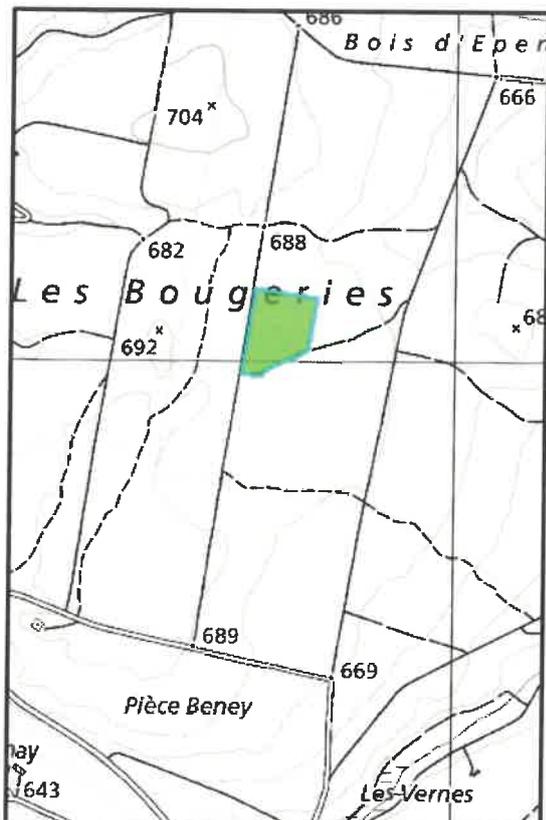
### Soins aux plantations

L'entretien des plantations comprend plusieurs actions : fauchage de la végétation concurrente, redressement des corbeilles de protection et leur remplacement si nécessaire, ainsi que l'enlèvement des protections anciennes. Parfois, des tailles de formation sont également réalisées pour assurer une croissance optimale des jeunes arbres. En 2024, une surface totale de 15 ares a été entretenue.

### Soins aux jeunes peuplements

Les soins apportés aux jeunes peuplements sont réalisés principalement dans les zones où les arbres mesurent jusqu'à 20 cm de diamètre. Ces soins concernent aussi les peuplements irréguliers, après les coupes jardinatoires. Les interventions visent à optimiser le mélange des essences et à favoriser les arbres qui constitueront la structure future de la forêt. En 2024, une superficie de 158 ares a été entretenue selon ces méthodes.

### Plan de la situation aux jeunes peuplements 2024



## Un enfant = un arbre

La Municipalité s'est lancée dans le projet 1 enfant = 1 arbre, qui consiste à planter un arbre à chaque naissance dans notre village ainsi que de donner le prénom de chaque naissance à un arbre que l'enfant aura choisi avec sa famille. Afin de marquer le coup pour la première édition, nous avons décidé d'octroyer un arbre à chaque enfant de moins de 16 ans. Les 33 enfants de la Commune ont ainsi pu mettre une plaquette avec leur nom et l'année de naissance devant un arbre. Cette plantation de 60 arbres a été effectuée dans la clairière derrière le refuge. Cette matinée a été suivie d'un repas pour toute la population au refuge. Dorénavant, chaque année pour une naissance, la Commune organisera une soirée avec les familles afin qu'il puisse choisir leur arbre et mettre leur plaquette.



## Infrastructures

- Cours d'eau

Les précipitations soutenues du mois de juin ont rendu nécessaire un entretien urgent de la Morges, qui traverse le territoire communal.

En effet, plusieurs embâcles se sont formés dans le lit du cours d'eau, en raison de l'accumulation de bois mort et du déracinement d'arbres. Étant donné la nature de ces travaux, une opération forestière a été réalisée en coopération avec les communes du groupement forestier.

- Dégâts liés aux orages du 25 juin 2024 dans la clairière du refuge



## Energie photovoltaïque citoyenne - avancement du projet

- Mise en fonction avec une capacité limitée

Le 13 juin 2024, la centrale photovoltaïque est enfin entrée en fonction. En raison de l'absence de nouveau transformateur, la capacité maximale de 100 kVA a dû être bridée à 25 kVA. Néanmoins, 24 ménages ayant souscrits au projet ont commencé à profiter d'une énergie verte locale lorsque notre soleil est de la partie et que la consommation coïncide avec la production.

Afin de pouvoir exploiter la centrale à son plein potentiel, des discussions sur un nouveau transformateur ont été entreprises avec Romande Energie, le gestionnaire régional de distribution (GRD) en charge de notre réseau. La réunion a permis de découvrir une bonne nouvelle qui n'était pas prévue ; les coûts du transformateur seraient en fait à la charge du GRD et non de la Commune qui devrait investir uniquement dans le raccordement entre le site de production et le nouveau transformateur. Fort de cet élément nouveau, la Municipalité entreprendra les démarches nécessaires en 2025 pour la création de ce nouveau transformateur, sachant que la procédure prend en moyenne 18 mois.

## Bâtiments

- Pierrafuz

Nous avons pu constater, durant l'été, que les mesures prises afin d'éviter la nidification des oiseaux n'ont malheureusement pas porté leurs fruits. Nous nous sommes donc tournés vers une autre société qui effectuera les modifications nécessaires avant le printemps 2025.

Quant aux appartements, ils ont été occupés toute l'année ; aucun n'a été vacant.

- Clarmont (Rue du Village 32)

Les problèmes d'inondation répétés semblent être résolus, car même lors de l'épisode de fortes pluies du 25 juin 2024, nous n'avons pas rencontré de soucis.

Nous rencontrons encore des problèmes de chauffage récurrents (régulation et multiples arrêts) ainsi que des soucis de moisissures dans un des appartements de 3,5 pièces situé au rez-de-chaussée. À la suite de plusieurs rencontres avec la société Sennwald (architectes) ainsi qu'avec M. Stéphane Pirello, directeur de la Gérance de Luze, nous espérons pouvoir enfin résoudre ces problématiques.

Au niveau de l'occupation des appartements, nous constatons quelques changements de locataires sans que cela n'altère le rendement de l'immeuble.



- **Maison de commune**

Nous avons été informés de la volonté du canton de réduire de façon importante le nombre de paroisses protestantes. En 2029, le canton passera de 88 à 30 paroisses. Ceci va, très certainement, avoir une influence sur le nombre de cultes qui se dérouleront dans notre chapelle, ce qui nous oblige à attendre d'en savoir davantage pour entamer des réflexions à propos d'éventuelles rénovations du bâtiment. Par ailleurs, ce bâtiment a subi des dégâts due à une inondation engendrée par les intempéries du 25 juin 2024.

- **Refuge forestier**

Au mois d'octobre, nous avons procédé à la pose d'une nouvelle fosse pour les eaux usées. Cette réalisation fait suite au préavis n° 04/2024 Demande d'un crédit de CHF 56'000.- TTC pour le changement de la fosse septique au refuge approuvé par le Conseil général dans sa séance ordinaire du 24 juin 2024. Nous sommes heureux de constater que, avec une centaine d'utilisations par année, le refuge est bien utilisé.



## 4. Travaux et territoire

### Aménagement du territoire communal - plan général d'affectation

- **Le bout du tunnel**

Dans sa séance du 27 novembre 2023, le Conseil Général a accepté le préavis n° 05/2023 demandant un budget supplémentaire de CHF 85'000.-. Un ultime tour de table avec tous les propriétaires clarifiant les différents souhaits de chacun a permis de finaliser le PACom en tenant comptes des remarques émises par la commission de gestion dans son rapport soumis lors du préavis n° 05/2023. Après presque 10 ans de méandres, cette dernière étape permet enfin d'envisager d'avancer dans la procédure avec une enquête publique planifiée au printemps 2025.

## Chemin et routes

- Projet d'aménagement routier sur les routes de St-Saphorin, Colombier et des Essercles

La signalisation définitive a fait l'objet d'une mise à l'enquête et elle a été mise en place en date du 27 novembre 2024. Nous sommes toujours en discussion avec la DGMR, la DGAV ainsi qu'avec la commune d'Echichens pour finaliser le projet de réaménagement des routes concernées. Ceci fera partie d'un préavis qui vous sera présenté si possible en 2025.

- Intempéries du 25 juin 2024

Suite aux intempéries du 25 juin, nous avons été obligés de refaire les bords de route (route de Vualliemey et route de St-Saphorin) qui ont été fortement endommagés par les grandes quantités d'eau et de procéder au curage des conduites d'eau claires sur ces mêmes routes ainsi que sur la Place Sutermeister. Le pont de la Morges (Vaux-Vufflens) a résisté à la montée des eaux mais la chaussée contiguë située de notre côté a été complètement démolie. La route a été fermée pendant environ trois semaines afin de permettre à l'entreprise Gavin de réaliser les travaux.

- Espaces publics

Le projet entre le Pont des Essercles et la Route Cantonale 74d (reconstruction de la passe à poissons, remise en fonction du bief, installation d'une minicentrale hydroélectrique, réaménagement de la Morges, de ses rives et des lisières et mise en place d'un sentier didactique) est toujours en cours. Cependant, le maintien du droit d'eau et l'installation de la minicentrale hydroélectrique ont été refusés par les instances cantonales. Une délégation de la Municipalité a reçu les collaborateurs de la DGE afin de défendre le projet et ce dernier est à nouveau en cours d'analyse au niveau cantonal après l'apport de compléments d'information.

La Maison de la Rivière a rendu, en novembre 2024, l'étude commandée par la Municipalité relative à la biodiversité sur le territoire communal ainsi que sur les éventuelles mesures qui pourraient être prises afin de l'entretenir ou de la développer. La Municipalité va analyser cette étude de manière approfondie et décidera de la mise en place des mesures proposées au cas par cas et en selon leur utilité et leur coût.

## Voirie

La Commune de Vaux-sur-Morges a toujours une structure très simple au niveau de la voirie, puisque les travaux courants sont assurés par un employé travaillant sur base horaire. Plusieurs interventions ont eu lieu au niveau des fontaines. La fontaine située au chemin du Village a fait l'objet d'investigation et la commune a engagé un sourcier afin de tenter de déterminer la provenance de l'eau. Ce dernier a rendu un rapport très complet, mais quelques investigations complémentaires seraient nécessaires, en particulier au moyen d'un colorant (non toxique) destiné à faire des tests quant à l'écoulement de l'eau. La fontaine située à la Place Sutermeister quant à elle a fait l'objet d'une rénovation et l'installation d'un nouveau système de pompe et d'alimentation.

## Déchetterie

La déchetterie intercommunale avec Clarmont nous donne pleine satisfaction et nous constatons avec plaisir qu'elle coute toujours moins cher que l'ancienne avec Chaniaz. À la suite de l'essai durant l'été 2023 avec l'ouverture d'un jour de plus en semaine. Les deux Municipalités ont validé définitivement

ce nouvel horaire. Le lundi soir notre déchetterie est disponible de 17h30 à 18h30 durant la période des heures d'été (fin mars à fin octobre).

### Déchets incinérables

18,72 tonnes de déchets incinérables ont été collectés dans la commune en 2024. Toute cette collecte est réalisée par le biais des conteneurs enterrés (Molok) au centre du village. La commune est à la taxe au poids afin de répondre à la loi du pollueur - payeur. Le prix est maintenu, actuellement, à CHF 0,60 par kilo.

## 5. Instruction publique et cultes

### École

- Des portacabines et une extension faute de nouveau collège

Concernant un nouveau collège sur le site d'Apples, aucune solution n'a pu être trouvée, le projet dépendant des décisions de la Commune de Hautemorges et du Canton, si une emprise sur les terres d'assolement est nécessaire. Le nombre d'élèves continuant d'augmenter, et le nombre de classes nécessaires aussi de facto (Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) oblige), le CODIR de l'ASIABE a dû trouver des solutions temporaires - qui risquent de rester un temps certain lorsque l'on connaît la durée des procédures cantonales.

Deux axes ont été suivis. D'une part, l'ajout d'une série de nouveaux Portacabines pour un budget global de CHF 530'000.-. Le préavis 02/2024 relatif à ce budget a été accepté par le Conseil intercommunal dans sa séance du 26 mars 2024. D'autre part, l'agrandissement du collège Léman, était une éventualité prévue dans les plans initiaux lors de la construction du collège. Ce projet s'est déroulé en deux étapes en 2024. Tout d'abord, un crédit d'étude a été présenté au Conseil intercommunal dans sa séance du 26 mars 2024 avec le préavis n° 03/2024 pour la somme de CHF 220'000.-, préavis qui a été accepté. S'en est suivi le rapport du bureau Mann, bureau d'architecte qui avait gagné le concours d'architecture pour la construction du collège Léman et restait le mandataire obligatoire, avec une proposition d'extension pour 6 classes supplémentaires. Dans sa séance du 4 décembre 2024, le CODIR a présenté au Conseil intercommunal le préavis n° 05/2024 concernant un crédit de construction de CHF 5'580'000.- pour l'extension du collège Léman à Apples permettant 6 classes supplémentaires. Dans son rapport, la Commission de gestion et des finances propose d'augmenter ce budget à CHF 6'080'000.- afin, non seulement de tenir compte de 6% supplémentaires pour les divers et imprévus, mais également de tenir compte des intérêts intercalaires, ces deux éléments n'étant pas prévus dans le budget présenté. La commission a également rendu attentif au fait que le coût estimatif de l'extension présenté lors du crédit d'étude pour CHF 3'500'000.- a progressé de plus de 70% au final pour atteindre la somme de CHF 6'000'000.-, soit un coût de 1 million par classe, ce qui est malheureusement ce qui est estimé de nos jours pour une nouvelle salle de classe. Le préavis avec les modifications recommandées par la commission a été accepté à la majorité.

### Église / Cultes

Le comité de paroisse nous a informé de grandes modifications quant à la future fusion des paroisses qui devrait entrer en vigueur en 2029.

Monsieur Sandro Restauri a quitté la paroisse à la fin août. Un culte d'adieu a eu lieu en date du 14 juillet 2024 à Denens.

Depuis ce moment-là, la paroisse a fonctionné avec un seul pasteur et diverses aides externes au lieu de deux pasteurs.

## 6. Police

### Police / Police population

Vaux-sur-Morges est un village calme et le nombre d'intervention très faible de la Police le prouve. Néanmoins, appliquant le principe du prévenir vaut mieux que guérir, la Municipalité rappelle que Vaux-sur-Morges participe au concept Police Population. Si certain-e-s citoyens-nnes souhaitent en savoir plus sur ce concept, une brochure est disponible sur le site suivant : [https://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/organisation/dse/polcant/fichiers\\_pdf/brochure\\_smhab.pdf](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dse/polcant/fichiers_pdf/brochure_smhab.pdf)

### SDIS Morget (Service de défense contre l'incendie et de secours)

Nous sommes heureux de constater que l'année 2024 a été très calme au niveau des sinistres, puisque les pompiers du SIS Morget ne sont intervenus qu'une seule fois dans notre commune. Les interventions dues aux événements météorologiques exceptionnels du 25 juin 2024 ne sont toutefois pas comptabilisés ici et dans les jours qui ont suivis ses pluies torrentielles les pompiers ont dû intervenir à plusieurs reprises afin de pomper l'eau qui a inondé les caves de certains de nos concitoyens. Nous pouvons relever que les comptes 2024 sont bien en-dessous du budget avec un montant de CHF 31,90 par habitant.

## 7. Affaires sociales

### Les Aînés

- Pro Senectute Vaud

Pro Senectute Vaud est une association privée d'utilité publique. Son but est de contribuer au bien-être matériel, physique et moral des personnes âgées vaudoises, ainsi que de préserver ou renforcer leur capacité de vivre indépendantes et intégrées à la vie du pays.

Pour les personnes âgées, depuis plus de 100 ans !

Pro Senectute Suisse a été fondée en 1917 et sa section vaudoise, Pro Senectute Vaud, en 1919, à une époque d'extrême précarité des aînés. Depuis, la situation des personnes âgées en Suisse a bien sûr évolué et le soutien apporté par Pro Senectute ne cesse de s'adapter aux nouveaux enjeux et aux nouveaux besoins. Fondamentalement, la mission reste cependant la même, contribuer au bien-être matériel, physique et moral des personnes en âge de retraite.

L'association est présente dans toutes les régions du canton. Elle emploie une centaine de collaborateurs, appuyés par quelque 500 bénévoles qui œuvrent auprès des personnes âgées.

### Présentation de l'association Pro Senectute adressée aux aînés de notre commune

En collaboration avec l'association Pro Senectute Vaud, nous avons eu le plaisir convier nos aînés à une présentation, basée sur les activités et prestations spécialement conçue pour eux, le mercredi 17 avril à la salle communale. La présentation a été animée par Mme Sandrine CROT, animatrice régionale de Pro Senectute Vaud.

Cette rencontre consistait à dresser un état des lieux des prestations variées et utiles proposées par Pro Senectute Vaud, activités organisées par des bénévoles et pour créer du lien et participer au bien-être et à l'autonomie des aînés. Cette association est compétente pour mobiliser des bénévoles ou des participants autour de nombreuses activités "à la carte" pouvant être développées dans toutes les communes : Ciné-seniors, projets culturels, rendez-vous créatifs, projets intergénérationnels, etc.

Pour conclure, Mme Sandrine CROT a exprimé sa gratitude envers les membres présents et a souligné l'importance de la solidarité dans l'accompagnement des seniors.

- Noël des séniors

La rencontre a été un véritable succès, offrant aux séniors une occasion de se retrouver, de partager des moments conviviaux et de célébrer Noël dans la bonne humeur. L'ambiance était chaleureuse et festive, et les participants ont apprécié la diversité des activités proposées.

La partie s'est clôturée vers 17h00 par des mots de Mme A.-M. Perret-Gentil, l'organisatrice, représentante de la Municipalité, qui a remercié les participants pour leur présence. Elle a souligné l'importance de maintenir des liens intergénérationnels et a annoncé la date de la future sortie des Aînés pour 2025.

Les participants ont quitté la salle avec des sourires, des cadeaux souvenirs et un sentiment de joie partagée.

#### **ARASMAC (Déléguée au conseil intercommunal)**

- Réseau AJEMA - accueil de jour des enfants Morges-Aubonne

Le Réseau AJEMA réunit des communes, des structures d'accueil et des entreprises de la région Morges-Aubonne ainsi que l'Association régionale pour l'accueil de l'enfance (ARAE). Il est géré et organisé par l'Association régionale pour l'action sociale de la région Morges-Aubonne-Cossonay (ARASMAC), qui réunit les 56 communes de la région (AJEMA et AJERCO). Sa création découle de la mise en œuvre de la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2006.

Les communes, les entreprises résidant sur le territoire des 32 communes membres du réseau, les structures d'accueil collectif préscolaire et parascolaire à temps d'ouverture élargi et la structure de coordination de l'Accueil familial de jour adhérent au Réseau AJEMA sur une base volontaire.

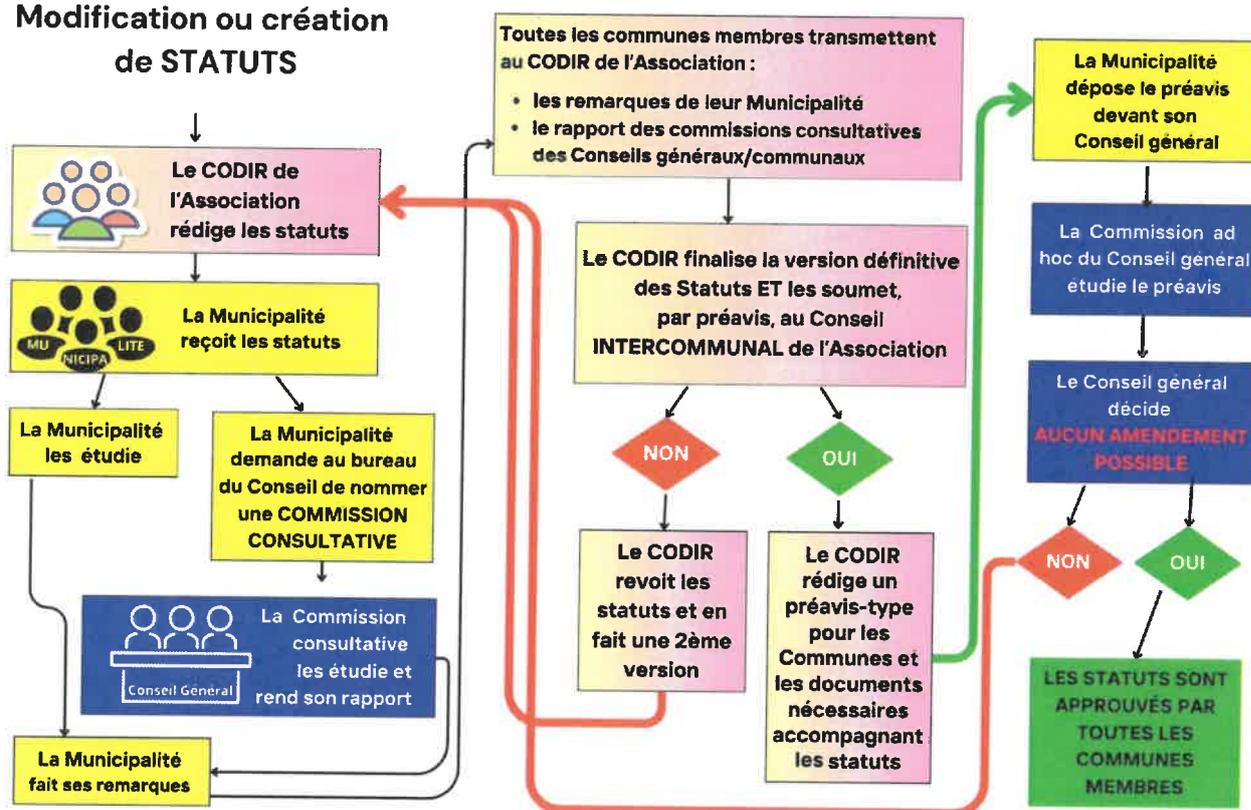
Après plusieurs désaccords entre les communes et le réseau AJEMA, de multiples études et audits menés par le réseau d'accueil de jour des enfants de Morges et environs, entre 2020 et 2024, ont permis de constater une volonté commune de réformer le dispositif de gouvernance, voire de questionner le périmètre dudit réseau qui réunit 32 communes.



A cet effet, chaque commune a le devoir de nommer une commission ad-hoc qui sera responsable d'étudier et rendre un rapport sur les futurs statuts qui ont déjà été présentés au Canton par le bureau.

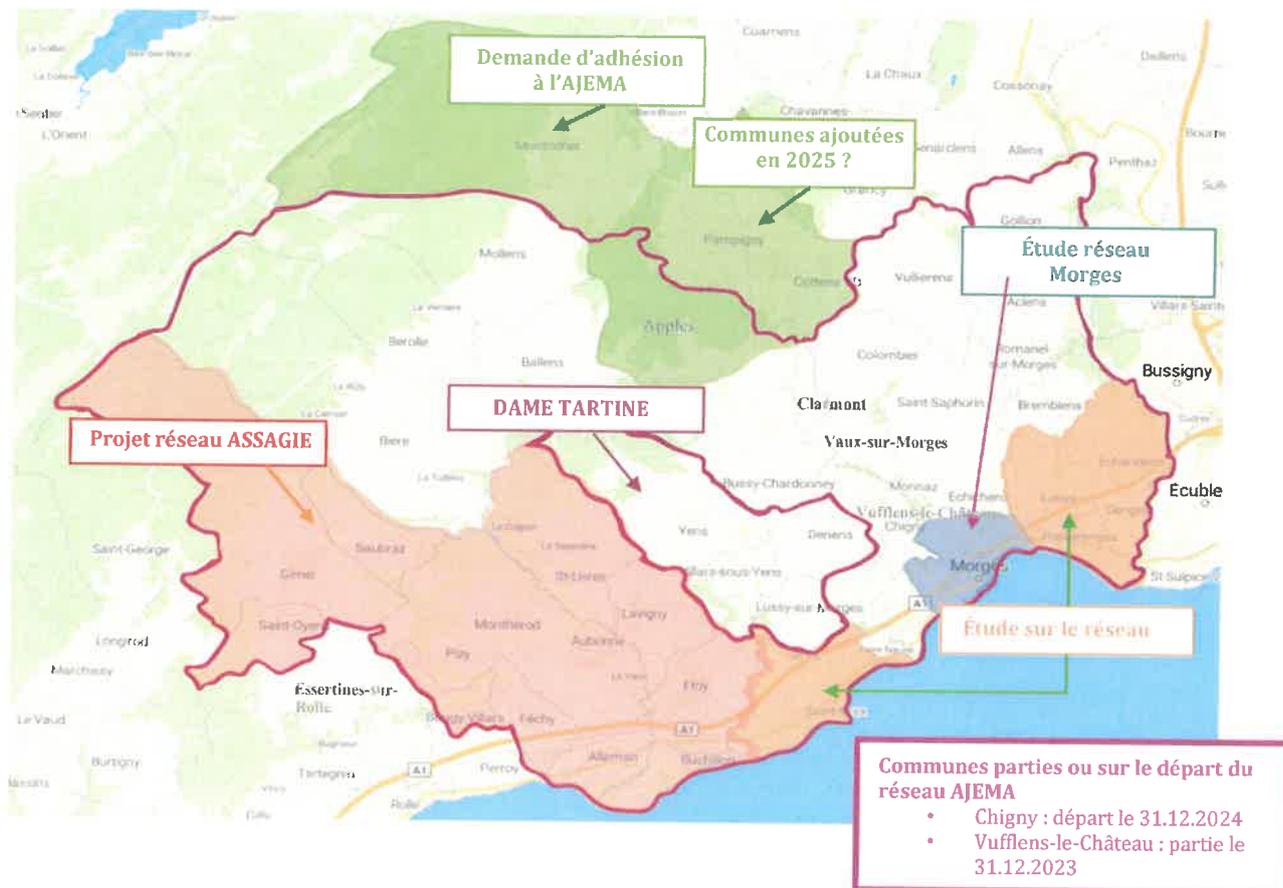
## PROCÉDURE CRÉATION/MODIFICATION DE STATUTS Loi sur les Communes. Art 113 D'UNE ASSOCIATION INTERCOMMUNALE

### Modification ou création de STATUTS



### Communes créant leur propre réseau

- La sortie du réseau AJEMA a été confirmée par le Conseil Communal de la ville de Morges, départ au 31 décembre 2025.
- L'association intercommunale scolaire Aubonne, Gimel Etoy, (ASSAGIE), sortie fin de l'année scolaire 2024/2025.  
Cette association regroupe les communes d'Allaman, Aubonne, Bougy-Villars, Buchillon, Etoy, Gimel, Lavigny, Saint-Livres, Saubraz, Essertines-sur-Rolle et Saint-Oyens.



Dame Tartine = Association intercommunale du Réseau d'accueil de jour Dame Tartine (AIRADT)

## 8. Services industriels

### Eaux claires

#### Association Intercommunale pour l'alimentation en eau potable du Vallon de la Morges (AVM)

L'année 2024 a connu une pluviométrie suffisante. De ce fait, l'AVM n'a pas eu besoin de mettre en place des limitations dans l'utilisation de l'eau potable. Le Conseil Intercommunal de l'AVM a décidé dans sa séance du mois de juin 2024 de procéder notamment au changement des compteurs et à la pose de modules de lecture à distance pour les compteurs les plus récents. Les changements seront effectués entre 2024 et 2025. Les index des compteurs pourront être relevés à distance, ce qui évitera aux releveurs de déranger les abonnés et permettra de gagner du temps.

### Eaux usées et assainissement

#### Epurateur Région Morges

Le projet de la nouvelle STEP de Morges avance rapidement. Le coût total a maintenant été évalué à CHF 126 millions. La mise à l'enquête a été faite et le projet devrait pouvoir démarrer en 2026. Il semble que ce projet soit le bon après l'échec retentissant du projet précédent. Pour rappel, la STEP actuelle est très vétuste et ne répond plus aux normes actuelles, en particulier en ce qui concerne le

filtrage des micropolluants. Une rénovation totale est par conséquent nécessaire. Cette rénovation se fera par étapes et devrait durer environ 7 ans, car l'exploitation de la STEP ne sera pas interrompue pendant les travaux.

## 9. FDDER

### Un fonds au service des citoyens pour un avenir respectueux de notre environnement

Concernant le FDDER, rien de très spécial sous le soleil. Le comité s'est réuni à trois reprises, principalement afin d'adapter les aides directes à l'évolution du marché. Bonne nouvelle pour les citoyens ; une nouvelle aide a été créée afin de permettre un soutien aux citoyens de Vaux qui souhaitent remplacer leur haie de tuyas ou de lauriers par une haie indigène. Pour le reste, la demande d'installation de panneaux photovoltaïques a ralenti, témoin qu'une grande partie des propriétaires ont déjà franchi le cap.

## 10. Conclusion

Fondé sur ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers-ères, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### Le Conseil Général de Vaux-sur-Morges

- vu le préavis N° 02 / 2025 de la Municipalité,
- ouï le rapport de la commission de gestion,
- considérant que cet objet est régulièrement porté à l'ordre du jour,

### décide :

- d'accepter le rapport de gestion 2024 et d'en donner décharge à la Municipalité et aux membres de la commission de gestion.

Ainsi approuvé par la Municipalité dans sa séance du 19 mai 2025 pour être soumis à l'approbation du Conseil général.

### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

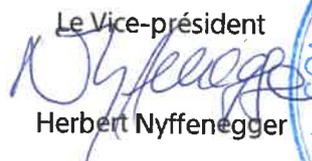
Le Syndic  
  
Yves Schopfer

La Secrétaire  
  
Barbara Vanrietvelde



Approuvé par le Conseil général dans sa séance ordinaire du 2 juin 2025

### AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Vice-président  
  
Herbert Nyffenegger

La Secrétaire  
  
Barbara Vanrietvelde

